

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE2136

présenté par

M. Potier, M. Garot, Mme Batho, M. Jean-Louis Bricout, Mme Battistel et M. Letchimy

à l'amendement n° CE|2091 du Gouvernement

ARTICLE 11

Au 8e alinéa, après les mots "certification", insérer les mots " , tout en étant certifié par un organisme tiers"

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de ce sous-amendement est d'abord de s'assurer que les certifications privées (qui se multiplient dans nos rayons de supermarché) puissent faire l'objet d'un audit externe afin de rassurer les consommateurs quand au respect d'un cahier des charges suffisamment strict.